This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HC
278
.R8
L49
v.1

SALAIRES ET REVENUS

Dans la Généralité de Rouen, au XVIIIe siècle,

comparés avec

LES DÉPENSES

de l'alimentation, du logement, du chauffage et de l'éclairage.

SALAIRES ET REVENUS

DANS LA

GÉNÉRALITÉ DE ROUEN AU XVIIIe SIÈCLE

COMPARÉES AVEC

LES DÉPENSES

DE L'ALIMENTATION, DU LOGEMENT, DU CHAUFFAGE ET DE L'ÉCLAIRAGE

Lecture faite à la Sorbonne le 30 Avril 1886

Par A. LEFORT

Plus on connaît son pays, plus on
l'aime, et mieux on le sert.
A. L.

Prix : 1 Fr. 50

ROUEN
E. CAGNIARD, IMPRIMEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR
88, rue Jeanne-Darc, 88

1886

HC
278
.R8
L49
v.1

Hist-Spec. gr. t.
magis
4-17-37
33833

INTRODUCTION

En étudiant l'histoire de la Généralité de Rouen au siècle dernier, dans les archives de la ville et du département, l'auteur du présent travail a été tout particulièrement frappé, d'un côté, de la modicité des salaires, des traitements, des revenus de toute espèce fournis par la propriété bâtie ou non bâtie; de l'autre, de la cherté relative des choses nécessaires à la vie et surtout des aliments.

En comparant les chiffres actuels du salaire sous toutes ses formes, et des revenus, c'est-à-dire des moyens d'achat avec les chiffres des dépenses indiquées plus

haut, il lui a semblé que les uns avaient augmenté dans une proportion triple, quadruple et parfois quintuple, pendant que les autres ne s'étaient élevés que de la moitié ou même d'un tiers, ce qui en réalité constitue une diminution considérable.

La lecture d'actes notariés de toute espèce et d'ouvrages de l'époque n'ont fait que confirmer ces premières données.

Pour en démontrer le bien fondé, il se propose, dans les lignes qui suivent, d'indiquer :

1° Le chiffre des salaires ou traitements, celui des revenus des propriétés ;

2° D'évaluer, en prenant ce chiffre comme base, le prix des dépenses d'alimentation, de logement, de chauffage et d'éclairage.

Cette étude sera complétée plus tard pour toutes les autres dépenses, celles du vêtement et de l'ameublement, des transports, des plaisirs, en un mot des dépenses de toute nature, de nécessité ou d'agrément.

L'auteur n'a point l'outrecuidance de penser qu'il faille adopter ses conclusions comme définitives ; son travail, n'ayant été fait qu'incidemment, présente de nombreuses lacunes. Son ambition a été plutôt de fournir des

indications dont d'autres pourront tirer quelque profit. C'est ce qui a également déterminé la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de Rouen à le prendre sous son patronage, pour que la lecture en fût faite, en son nom, à la dernière réunion des Sociétés savantes [1].

[1] Voir le *Journal Officiel* du samedi 1er mai 1886.

CHAPITRE I

LES SALAIRES ET LES REVENUS

I

SALAIRES ET TRAITEMENTS AU XVIIIe SIÈCLE [1]

Le *Détail de la France*, de Boisguillebert, qui nous reporte aux origines du siècle, nous apprend qu'il n'y a point d'ouvriers de campagne qu'à *sept ou huit sols* par jour, et que ce prix double dans le mois de la récolte [2]. Un contemporain de Boisguillebert, Le Pelletier, juge au Tribunal de commerce de Rouen [3], dans un mémoire resté

[1] L'auteur a indiqué les salaires de Rouen et des campagnes environnantes.

[2] *Détail de la France*, p. 194, édition de 1707.

[3] Mémoires pour le rétablissement du commerce en France, rédigés par le sieur Jean Le Pelletier, par ordre de Messieurs les juges et consuls de Rouen, pour être présentés à nos seigneurs du commerce, 1701. Voir le manuscrit d'Adrien Pasquier, à la Bibliothèque de la ville de Rouen.

manuscrit, et des plus curieux parce qu'on y retrouve les théories du célèbre économiste rouennais, indique par quels moyens on pourrait relever l'industrie et le commerce et se prononce pour un impôt sur les denrées. Cet impôt, selon lui, ne serait point onéreux aux pauvres, car ceux-ci, grâce à la prospérité des manufactures, verraient leur salaire s'élever dans de notables proportions ; il fixe le salaire d'une famille d'artisans, composée du père, de la mère et de quatre enfants, à 43 sols ; le salaire du premier s'élevant à 15 sols, celui de sa femme à 8 et celui de chacun de ses enfants à 5, et il est à remarquer que c'est là, pour ainsi dire, un salaire idéal.

L'inventaire des archives civiles et ecclésiastiques dans lesquelles le savant archiviste du département de la Seine-Inférieure, M. de Beaurepaire, a noté tout ce qui peut présenter un intérêt historique, nous donne les prix suivants : salaire d'un manœuvre à Rouen en 1710, 14 sols (4 à 5 fr.)[1] ; d'un terreur (terrassier), en 1728, 10 sols (5 fr.) ; pour planter des pommiers et des poiriers, 12 sols ; en 1737, les ouvriers sont payés à Alihermont, les femmes 7 sols, les hommes 11 et 15 sols ;

[1] Les chiffres entre parenthèses indiquent les salaires actuels.

en 1746, les femmes 12 sols, les hommes 16; la main-d'œuvre est de 10 et 12 sols en 1748; ce sont les mêmes prix à très peu près jusque vers les premières années du règne de Louis XVI. Ainsi, les manœuvres en 1771, ne gagnent encore que 15 sols à Rouen[1]; les batteurs en grange ne gagnent que 5 sols dans les campagnes. C'est le même prix pour les ouvriers de fabrique d'Aumale[2] en 1737, mais les peigneurs ont 8 sols[3]. A Alençon ces ouvriers ne sont pas mieux rétribués.

Les ouvriers qui formaient corporation, tout en étant payés plus cher, n'en avaient pas moins un salaire grandement inférieur à ceux de nos jours. En 1710, une brodeuse gagnait 20 sols[4]; un maître maçon 30 (1711). Le charpentier du pont de Rouen obtient 30 sols (6 fr.) au lieu de 25 qu'il avait antérieurement[5]; un couvreur de

[1] Archives ecclésiastiques, série G, t. I, liasse 196; t. II, liasse 336; t. III, liasse 12 et passim.

[2] Semichon, *Hist. d'Aumale.*

[3] Les prix varient à Rouen pour les fileurs et les tisseurs, depuis 3 francs jusqu'à 5. Employer des ouvriers qui ne sont pas capables de gagner au moins 3 francs est regardé comme une mauvaise spéculation.

[4] Inventaire des Arch. civiles, série G, t. II, passim.

[5] Archives de la ville de Rouen, registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, 1725.

tuiles se contentait de 20 sols en 1728 (6 fr. 50), et de 25 en 1742; les bulliniers n'en avaient que 20. Les plombiers sont les plus favorisés; en 1743 une journée de plombier et de son manœuvre monte à 4 livres 5 sols; un paveur, en 1746, ne gagne que 1 franc 8 sols (6 fr.). Les prix, toujours à peu près stationnaires, s'élèvent vers 1780. Un maçon et son manœuvre, à Rouen, reçoivent 50 sols. A Aumale, cependant, un chapelier ne gagne encore que 24 sols [1].

L'anglais Arthur Young, dont le livre est une source inépuisable de renseignements, fixe pour toute la France la moyenne d'une journée d'homme à 19 sols, sans la nourriture, bien entendu; celle des charpentiers à 30 sols, et il prétend, en exagérant peut-être un peu, qu'en Normandie le salaire avait doublé depuis douze ans [2]. Dans les manufactures, suivant le même écrivain, les ouvriers

[1] Les prix ont suivi au XVIIIe siècle une progression très lente, sauf vers le règne de Louis XVI. La progression est plus forte pour le revenu des terres. Voir le tableau des fermes des hospices. A Rouen, le prix moyen des ouvriers du bâtiment est de 6 francs. Voir la série des prix adoptés par le syndicat, en tenant compte de la réduction accoutumée. Ces renseignements m'ont été fournis par M. Locquet, président du syndicat.

gagnaient 26 sols[1], les femmes 15 sols et les fileuses 9 sols.

Les chiffres de salaires s'abaissent énormément pour les travailleurs qui sont nourris ; la suite de cette étude en donnera l'explication. La nourriture représente à elle seule les deux tiers au moins du salaire ordinaire, quand elle n'est pas tout le salaire ou à peu près.

Aux hospices de Rouen, le garçon boulanger touchait 12 livres par an[2], le boulanger 60 livres, le cordonnier 55, son garçon 2, le tailleur 50[3]. Ces prix s'élevèrent par la suite, mais dans une très faible proportion ; en 1764, le menuisier est payé 100 livres.

Disons toutefois que la question pouvait se compliquer ici des avantages accordés pour l'obtention de la maîtrise

[1] *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789*, par Arthur Young, traduction de H.-J. Lesage (Guillaumin), t. II, p. 264.

[2] Il y a aujourd'hui aux hospices de Rouen trois boulangers, le premier gagne 160 francs par mois, le second 60 francs et la nourriture, plus 2 sous par sac de farine (à peu près 12 fr.), le troisième a 20 fr. par mois, est nourri et logé. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Moinet, directeur des hospices.

[3] Le tailleur a 100 sous, ainsi que le menuisier et le jardinier.

à ceux qui exerçaient certains métiers dans les hôpitaux de Rouen.

Les conducteurs des manufactures de tricot et de toiles auxquelles travaillaient *les pauvres valides* sont payés, le premier 50 livres, le second 60[1].

Dans les comptes de l'archevêché (1743), le charretier recevait 100 livres de gages, *et le prix de sa nourriture était évalué à 218 livres,* comme celle du frotteur qui ne recevait que 75 livres de gages[2].

Les gages des domestiques sont à l'avenant; à Montivilliers, trois domestiques coûtent 150 livres, ou 50 fr. chacun[3]. Les garde-malades sont payés à Dieppe 6 livres pour huit jours.

De cette énumération des salaires, recueillis indistinctement au fur et à mesure qu'ils se présentaient, dans les divers documents, on pourrait peut-être inférer que la moyenne des salaires des simples manœuvres pouvait être à Rouen de 15 sols pour les hommes, de 10

[1] Archives départementales. Compte des hospices de juin 1730 à juin 1731. Les travaux se faisaient au compte des négociants de Rouen.

[2] Archives départementales. Compte des hospices de juin 1830 à juin 1831.

[3] Arch. ecclésiastiques, série G, t. II, p. 192.

pour les femmes, en les diminuant au commencement du siècle pour les élever à la fin. Que dans les campagnes ces prix se maintenaient beaucoup plus bas ; qu'on en trouvait de 5, 6 et 8 sols, ainsi que dans certaines fabriques.

Les salaires des ouvriers formant corporation pourraient, sous les mêmes réserves, être approximativement fixés à 25, 30 et rarement 40 sols.

Ces prix ont plus que triplé de nos jours pour tous, et pour beaucoup ils sont devenus quatre et *cinq fois* plus forts.

§

Des salaires proprement dits passons aux traitements.

Dans les hospices, la supérieure des sœurs a 100 livres, les autres religieuses reçoivent 40 livres, 24 livres et même 10 livres par an[1].

Les chapelains ont 250 et 300 livres au commencement du XVIIIe siècle ; leur traitement atteint 500 livres en 1764[2]; l'économe n'en a que 100, le dépensier 80.

[1] Compte des hospices, années 1730-1731, 1764-1765.
[2] Compte des hospices. id. id. id.

Le médecin 150 livres, l'apothicaire 100 livres et le chirurgien 120 livres ; il est stipulé que ce dernier devra s'entretenir « d'habits et de rasoirs »[1].

Les archers chargés de la police des vagabonds ont : le sergent 400 livres, ses trois compagnons 300 livres, leur traitement, mis en regard de ceux de nos sergents de ville, est quatre fois moins élevé. (*Compte des Hospices.*)

Voici quelques chiffres pour les fonctionnaires de l'enseignement. En 1778, le bailli d'Aumale condamna le syndic et les habitants du village de Barques à prendre un maître d'école capable d'instruire les enfants et à lui régler les salaires convenables jusqu'à la somme de 150 livres. (*Histoire d'Aumale*, par Semichon.)

Au mois de septembre 1783, on lit dans le *Journal des Annonces* de Normandie[2] :

« On désirerait trouver un sujet, garçon, ou, s'il est marié, ayant peu d'enfants, de bonnes mœurs, possédant l'arithmétique, sachant bien écrire, le plain-chant et qui ait de la voix pour être clerc et maître d'école dans un

[1] Compte des hospices, exercice 1704-1705, 1740-1741.

[2] Plus tard le *Journal de Normandie*, aujourd'hui le *Journal de Rouen*.

bourg, aux environs de Rouen ; il y a 72 livres de fixe, sans le casuel, qui peut valoir autant; il aura plus de 80 écoliers, tant chez lui qu'en bourgeoisie. »

Le curé de Cliponville écrit à l'archevêque de Rouen, La Rochefoucauld, que la sœur préposée aux écoles n'a que 100 livres par an (série G, t. II).

En 1764, le premier maître à Rouen avait 300 livres. Si nous remontons à la première moitié du siècle, nous trouvons 25 livres pour un quartier à Salmon[1] ; 75 livres également pour un quartier au prêtre qui dirige les écoles. Peut-être y avait-il pour ces derniers des avantages accessoires.

En 1774, une rente de 162 livres 10 sols est créée en faveur d'un maître d'école pour le hameau du Puis, les villages de Braquemont et de Neuville ; le maître n'acceptera aucuns présents. Le traitement du maître d'école a donc au moins quintuplé ; ajoutons que souvent alors ils n'étaient point logés.

Les traitements des professeurs au Collège de Rouen étaient moins dérisoires. En 1762, l'année même de l'expulsion des jésuites, ils reçoivent 1,000, 1,100 et 1,200 livres[2].

[1] Compte-rendu des hospices.

[2] *Journal des Annonces*, juillet 1762.

A Évreux, ils sont moins favorisés, n'ayant que 150 à 300 livres ; toutefois il faut y ajouter la rétribution des élèves, dont le total pour les trois professeurs pouvait s'élever à 800 livres, ce qui porte la totalité de leurs émoluments au chiffre bien modeste encore de 400 à 550 livres. (Bonnin. *Documents pour servir à l'Hist. d'Evreux.*)

Les pensions d'émérite, données après vingt ans de service, sont fixées à 600 livres pour Rouen, à 400 livres pour Alençon.

Il y a augmentation pour les professeurs de Rouen. En 1781, les deux professeurs de théologie reçoivent 1,700 livres ; ceux de logique, de physique et de rhétoriques 1,400 livres ; les autres 1,300 et 1,200 livres[1].

En 1784, lorsque le collège de médecine demande à la municipalité la création de trois cours, la dépense de chacun de ces cours est évaluée à 500 livres.

Le professeur de botanique, qui cumulait l'enseignement et la culture du Jardin botanique, touchait 500 livres comme professeur et 300 comme jardinier.

Il est vrai que Lecat recevait le traitement énorme

[1] Arch. civiles, série D, liasse 367.

pour l'époque de 5,200 livres. Mais Lecat était la grande illustration de la ville, célébré par Voltaire[1] et regardé comme le rival de gloire de Buffon. Ajoutons aussi qu'il faisait à lui seul, au grand désespoir des autres médecins, cinq ou six cours, que ceux-ci après sa mort, demandèrent à se partager[2].

Les appointements d'un des principaux fonctionnaires de la ville, Saint-Maure, receveur des deniers, s'élevaient à 1,600 livres ; il demanda et obtint en plus un logement dans la suite.

§

Nous ne nous écarterons pas de la question des salaires et traitements en relevant les prix suivants :

10 sous pour abattre un arbre (aujourd'hui 50), 1 sou pour les décrotteurs, 4 sous pour les perruquiers.

10 sous aux curés pour une messe basse ; à partir de 1753, le prix en fut porté à 15 sous, mais on fut obligé alors, dans le diocèse de Rouen, de réduire le nombre des

[1] Lettre de Voltaire à Cideville, 7 mars 1739 (Garnier frères).

[2] Arch. municipales. Requête des médecins à Messieurs de l'Hôtel de ville, féyrier 1785, après la mort de David, qui avait succédé à Lecat, dont il était le gendre.

messes de fondation perpétuelle, d'où de nombreuses plaintes. A Aumale, un long procès divisa le trésorier, qui tenait à ce que toutes les messes fussent dites, et les prêtres qui le traitèrent d'*Érostrate*. Ce ne fut qu'après avoir épuisé tous les degrés de juridiction ecclésiastique et civile, que les parties arrivèrent à se faire des concessions réciproques[1].

Les visites de médecin était payées, à Dieppe, chez les Ursulines, 5 sous à un sieur Forestier, mais le chirurgien Cousin recevait 9 sous par saignée[2], le plus souvent 10 sous chez les particuliers.

Lecat exigeait jusqu'à 30 livres. A l'occasion d'une épidémie dans la généralité, Lepecq de la Clôture, autre médecin fort célèbre, recevait de la ville, pour vingt jours de voyage et de séjour, 240 livres, ou 20 livres par jour.

Nous pouvons encore signaler, entre autres particularités, les honoraires de l'avocat Perchel, un des futurs membres du Conseil Supérieur de Maupeou ; l'archevêché lui comptait 24 livres par jour, pour voyage et travail à

[1] Semichon. *Hist. d'Aumale.*
[2] Arch. civ., série D, liasse 294.

Gaillon ; pendant une semaine à Rouen il recevait 18 livres par jour.

Nos médecins ou nos avocats en renom se contenteraient à peine aujourd'hui, pour leurs déplacements, d'indemnités dix fois plus fortes.

L'un des mieux partagés en fait de traitement était l'exécuteur des hautes œuvres, ou plutôt les six exécuteurs de la Généralité de Rouen[1]. Celui de la haute justice touchait 6,000 livres. Nous voyons dans l'un de ses mémoires, que pour pendre et étrangler le condamné, le dépendre, le porter aux fourches patibulaires et le rependre, il recevait 120 livres.

II

LES REVENUS DES PROPRIÉTÉS

Les propriétés ne donnent pas un revenu plus avantageux que le travail.

La propriété bâtie ou non bâtie et surtout la première, est louée cinq fois mois cher que de nos jours.

J'excepte ici le capital argent, d'autant plus productif

[1] Invent. des arch. civiles, série C, liasse 946.

qu'il est plus rare, et je me contenterai de rappeler qu'à presque toutes les pages du *Journal des Annonces* de de Normandie[1], on fait appel à ce précieux capital ; que le gouvernement, toujours besoigneux, offre des placements, en rentes viagères, à 10 0/0 sur une tête, à 8 1/2 sur deux têtes, sans distinction d'âge et au choix des acquéreurs.

A Paris, le Mont-de-Piété, établi par Necker, prête lui-même au taux de 10 0/0.

PROPRIÉTÉS BATIES

Pour les propriétés bâties, prenons les baux des hospices dont les nombreuses maisons et les fermes formaient le revenu presque exclusif[2].

En 1701, des chambres, proche le Viel Palais, sont louées à des écoliers pour 10 livres par an ;

La veuve de Jean Capelle, pour une année de louage d'une cuisine, d'une cour et d'une petite chambre dépendante d'une maison sise rue du Gril, paie 8 livres.

Une maison et un jardin rue Saint-Maclou, 55 livres.

A Guillaume Leforestier, plâtrier, pour une année de

[1] Il est devenu le *Journal de Rouen*,

[2] Compte des Hospices, les baux étaient emphythéotiques.

louage d'une maison et jardin au faubourg Saint-Hilaire, 65 livres.

Les exercices de 1743-44, nous donnent les mêmes prix[1].

En avril 1763, dans le *Journal des Annonces*, nous voyons qu'une partie de maison, sise rue du Cordier, est à louer ; « elle consiste en une cave, cuisine, écurie pour quatre chevaux, deux remises, un bûcher au rez-de-chaussée ; au premier, une grande antichambre servant de salle à manger, un cabinet d'assemblée ayant deux grandes croisées en espagnolettes, une chambre à coucher et un cabinet de toilette avec cheminée ; au second, une grande chambre à cheminée, un garde-meuble où on pourrait pratiquer des chambres, une petite chambre à cheminée et des greniers dessus, avec un bel escalier en rampe de fer sans communauté.

Le prix de cet appartement est de 350 livres. »

En 1767, dans la même feuille, annonce d'une maison près Saint-Maclou, louée 300 livres avec un jardin garni d'arbres et d'espaliers.

Enfin, au mois de décembre 1778, toujours dans la

[1] Voir par exemple les *Annonces de Normandie*, décembre 1778.

même feuille, on demande une maison à louer, rue des Carmes ou rue Grand-Pont, alors les rues les plus commerçantes et les plus belle de la ville ; on voudrait une belle boutique élevée, avec cour, cuisine et cinq ou six chambres ; si elle convient on mettra jusqu'à neuf cents livres.

Pour qui connaît la cherté excessive des loyers dans la ville de Rouen, cherté qui à peine touche à son point d'arrêt, il est évident que le loyer des maisons n'égalait pas la cinquième partie du loyer actuel, et que, dans certains cas même, il ne s'élevait guère qu'à la dixième partie de ce revenu.

Nous en trouvons encore une preuve bien concluante dans la comparaison du loyer de certains immeubles des hospices, pour lesquels nous avons en regard et les baux du siècle dernier et les baux d'aujourd'hui :

	Siècle dernier		1884
Maison rue aux Ours, n° 15.....	380 l.	»	1.400 fr.
— rue Edouard-Adam, n° 23	160	»	1.600
— rue de la Poterne, n° 12..	98	»	450
— — n° 14..	98	»	410
— — n° 18..	128	»	720
— rue Saint-Nicaise, n° 2...	100	»	500

et il en est de même pour presque toutes les maisons qui appartiennent encore aux hospices, sauf bien entendu les cas d'emphythéose.

Les propriétés bâties étaient, à ce qu'il paraît, d'assez mauvais rapport. Dans les registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, surtout dans la première partie du XVIIIe siècle, maintes et maintes fois la municipalité accorde à ses locataires, et ils sont également fort nombreux, la jouissance gratuite pendant 29 ans des maisons qu'ils occupent, lorsqu'ils consentent à faire des réparations d'une certaine importance. Dans ce cas, les locataires indiquent exactement quelles doivent être ces réparations, la qualité des matériaux à employer ; un plan est toujours annexé à la demande et aucun détail n'est omis.

Nous trouvons encore dans ces registres une requête adressée à l'intendant par le curé de la paroisse Saint-André (faubourg Cauchoise) ; il se plaint d'être le seul des curés de Rouen qui n'ait point de presbytère, et il ne reçoit qu'une somme de 150 fr. pour lui tenir lieu de ce que nous appellerions son indemnité de logement [1].

[1] L'intendant lui-même, pour son logement et pour ses bureaux ne recevait qu'une indemnité de 3,000 fr. (jusqu'en 1781).

Ce bon marché n'empêche point, du reste, le président Vernouillet de s'emparer, en 1706, d'un logement de la porte Cauchoise, qui était la propriété de la ville, *parce qu'il est bon pour sa santé*. Les représentants de la cité résistent d'abord, puis ils cèdent la maison ainsi usurpée « consistant en deux petits appartements dont l'un était loué 42 liv. 18 sols, et l'autre 40 livres, plus un troisième plus considérable occupé par Bucaille pour 150 livres ; en tout 202 liv. 18 sols. »

La municipalité, dans une première délibération, stipulait une redevance de 8 livres « qui n'était que le prix d'une simple reconnaissance. Mais bientôt *pour marquer encore une plus grande considération pour M. le président Vernouillet*, il fut décidé que ledit boulevard lui serait donné pour lui en jouir sa vie durant, sans en rien payer ; il sera tenu seulement de l'entretenir et le rendre en l'état qu'il est. »

Cette délibération, textuellement reproduite ici, nous donne, il me semble, une indication précieuse sur ce que pouvait être l'omnipotence des hommes de justice, et sur les rapports d'une municipalité avec un président de Parlement, au commencement du XVIIIe siècle.

PROPRIÉTÉS NON BATIES

Si nous examinons le tableau ci-joint des fermes appartenant aux hospices de Rouen, et disséminées dans le département de la Seine-Inférieure, nous constaterons un lent mais continuel accroissement de leurs revenus. Si nous comparons les baux dans la première moitié du siècle dernier, avec les baux actuels, nous trouvons que l'écart est presque exactement de un à quatre et demi.

Amfreville-les-Champs.	1746	1.600	—	1880	10.800
Auzouville-l'Esneval ..	1746	470	—	1882	3.500
Fontaine-le-Bourg	1750	300	—	1878	1.400
Grand-Quevilly.....	1719	4.500	—	1881	9.025
Héricourt-en-Caux....	1718	2.800	—	1884	14.000
Monville.....	1723	1.000	—	1874	6.820
Prétot-Vicquemare....	1737	500	—	1885	2.400
Saint-Paër.....	1745	300	—	1883	1.720
Vieux-Rue	1746	840	—	1876	5.000
Yquebeuf-Colmare	1733	1.000	—	1880	5.000
		13.310			59.665

Nous avons pour les baux actuels la somme de 59,665 fr. qui, divisée par 13,310, total des baux primitifs,

nous donne presque exactement le rapport de 4,50 à [1].

Aux environs d'Aumale, dans l'étude de Me Leullier, notaire à Lignières-Chatelain, j'ai eu l'occasion de relever les baux suivants, il y a quelques mois.

Un journal semé en mars paye 8 livres (1778). 4 journaux et demi de terres labourables au terroir de Caulières, situés au Vieux-Chemin, 45 livres. Un demi-journal chargé de mars, 6 liv. 15 sols. Un demi journal, derrière les Pucheux, 6 liv. 15 sols. Or, le journal (43 ares) se louerait encore dans la contrée trois et quatre fois plus cher que les prix marqués ci-dessus.

Il est vrai qu'outre ces prix, les adjudicataires au XVIIIe siècle, d'après les termes du bail, sont astreints à payer les cens et rentes, à en apporter annuellement quittance sans que les bailleurs soient même tenus à la livraison *par corde ni mesure*, c'est-à-dire à prouver que la superficie du terrain loué est bien exactement celle qu'indique les baux.

La terre louée dans ces conditions était loin, on le pense bien, d'avoir la valeur vénale qu'elle a atteinte depuis, ou même celle de ces dernières années, malgré l'abaisse-

[1] Voir le tableau des fermes de la ville de Rouen, p. 66.

ment général du prix des propriétés. Dans l'étude du tabellion de Lignières sont vendus en 1774 trois quartiers chargés de blé, tenus en roture, pour 50 livres; en 1778, trois quartiers également chargés de blé, mais où il n'est pas fait mention de roture, pour la somme de 316 livres en deniers principaux, 3 deniers à Dieu pour les pauvres, 24 livres de vin et deux paires de bas évaluées à 4 livres pour épingles. Un demi-journal chargé de blé, sur le chemin d'Offignies à Bettembos, 75 livres, plus 15 livres pour le labour et la semence.

Enfin, un autre quartier de terre pour 50 livres.

La valeur actuelle, d'après les clercs de l'étude de Lignières, pouvait être pour le premier lot à 1,000 livres, pour le second à 1,200 livres, pour le troisième à 800 livres et pour le quatrième à 600 livres.

C'est-à-dire que ce qui avait été vendu en tout, il y a un peu plus de cent ans, pour 534 livres 3 deniers, atteindrait aujourd'hui le chiffre plus que sextuple de 3,600 francs.

Par un hasard assez singulier, comme je relevais une vente en date du 15 juillet 1779, de huit journaux et demi à la Couture, pour 2,424 livres plus 2 sols de deniers à Dieu pour les pauvres, et à la charge de 2 sols

pour chaque journal et chacun an, à l'abbaye d'Auchy, il se trouva qu'une partie de ces terres avaient été vendues en 1685 sur le pied de 1.500 le journal, ce qui eut fait pour les huit journaux et demi 12,750 fr. ; enfin, le lundi de Pâques 1886, dans une nouvelle vente au même endroit, un lot atteignait, à la surprise générale, il est vrai, le chiffre de 2,400 fr. le journal.

Les chiffres suivants pris dans l'inventaire des archives ecclésiastiques de M. de Beaurepaire, nous conduiraient, je crois, à peu près aux mêmes conclusions.

En 1789. — A Beaubec, acre de terre labourable 6 et 15 livres ; valeur intrinsèque 120 et 375 livres ; à Mauquency 6 livres de loyer, valeur intrinsèque 120 livres ; à Neufchâtel, même prix ; à Roncheroles, acre de prairie, loyer 25 livres, valeur intrinsèque, 750 livres ; pour la terre labourable, 20 livres, valeur 600 livres ; à Sommery, loyer 14 livres en terre labourable, valeur 375 livres ; au Grandes-Ventes, acre de prairie, loyer 25 livres, valeur 750 livres pour la terre labourable, loyer 10 livres, valeur 200 livres [1].

Toutefois je n'hésite pas à déclarer que mes conclu-

[1] Inventaire des archives civiles, série D, liasse 2,184, l'acre en Normandie était de 54 ares 67 centiares.

sions sont légèrement infirmées par les évaluations de A. Young, qui, de 1787 à 1789, traversa deux fois notre pays et y étudia particulièrement tout ce qui a rapport à l'agriculture ; voici les prix qu'il donne et qui ne concordent pas complètement du moins ni avec les fermages des hospices, ni avec ceux des terres du chapitre.

« Entrée par Aumale, les sols arables se vendent ici 800 livres l'acre (= 1,297 fr. 35 l'hectare) et se louent de 24 à 30 livres (= 46 fr. l'hectare).

De Neufchâtel à Rouen, prix de la première qualité : 1,214 fr. 70 l'hectare ; les champs ouverts, 648 fr. 70 l'hectare ; près de Rouen il y en a beaucoup à 1,946 fr. l'hectare ; à Yvetot, 1,621 fr. l'hectare, et il parle en fort mauvais termes de la culture du pays de Caux[1].

Ces chiffres sont plus élevés assurément que les précédents ; ils atteindraient souvent la moitié et parfois plus de la moitié de nos prix actuels. Je laisse à de plus habiles la solution de cette difficulté : il me suffit de donner les prix authentiques que j'ai relevés, et qui sont des plus bas. Chez Arthur Young ce ne sont, après tout, que des évaluations.

[1] A. Young, t. II, p. 54 et 55.

Que si l'on se demandait pourquoi, à une époque où le capital argent rapportait un si fort intérêt, le capital terre en fournissait un si faible, on en trouverait l'explication dans les charges sans nombre qui grevaient ce capital.

Dans le *Journal de Normandie*, nous trouvons (janvier 1792), le calcul de ce que devait payer le propriétaire d'une ferme d'un revenu de 1,200 livres avant les modifications apportées à l'impôt par la Constituante :

1° Deux vingtièmes et 4 sous par livre....	132 l.	»
2° Le taille, 1 s. 6 d. par livre.....	90	»
3° Accessoires et capitation, 24 sous par livre de la taille	108	»
4° Prestation des chemins, 5 sous par livre de la taille	22	10
En plus la dîme estimée à.....	240	»
Ce qui donne un total de.....	592 l.	10

C'est-à-dire presque la moitié du revenu, et le double de l'impôt actuel ou à peu près.

Dans l'Eure on était plus malheureux encore ; s'il faut en croire le cahier de doléances de la paroisse d'Epre-

ville, il fallait payer pour 100 livres de rente en terre ; 25 pour la taille, 16 pour les accessoires, 15 pour la capitation, 11 pour dixième et sou pour livre ; en tout 67 francs ou les deux tiers[1]. Ajoutons cependant que ces impôts ne devaient peser si lourdement que sur quelques-uns, sur les plus malheureux ; les privilèges de tout espèce rejetaient la plus forte part des charges sur ceux qui n'avaient aucune défense, aucun protecteur.

« Un fonds de 4 ou 6 arpents, écrit Boisguillebert, sera baillé à 50 livres et paiera 20 livres de taille, et lorsque par le sort commun, il vient aux mains du seigneur ou de quelque puissant, on ne le compte que sur le pied de la moitié. »

La seconde raison du bas prix de la terre, c'est que son rendement, même dans les sols fertiles, était des moins élevés. « Le rendement de ces magnifiques terrains (du pays de Caux) ne dépasse guère 30 à 40 boisseaux de 50 litres par acre. On le déclare extraordinaire quand il atteint 45 et 50 boisseaux ; celui de l'avoine est de 50. Quelle honte[2] ! »

[1] Boivin-Champeaux. Notice historique sur la Révolution dans le département de l'Eure. (Hérissey), page 37.

[2] A. Young, p. 54, t. II. Noël de la Mormière dans sa géographie

Les meilleures terres de Normandie, dit Poucton (*Métrologie*, in-4°, 1780, p. 610), ne rendent guère que le sextuple, les moins bonnes ou médiocres le quintuple, la plus grande partie le quadruple.

D'après les archives ecclésiastiques (Série C., liasse 2,160), un acre de terre de médiocre qualité rendait environ 150 gerbes, et la gerbe donnait un septième ou huitième de boisseau dans les bonnes années ou à peu près 21 boisseaux ; comme l'acre représentait 54 ares 67 centiares et le boisseau 25 litres, nous arrivons à un rendement total, à l'hectare, de 8 hectolitres au plus. Young donne comme moyenne des magnifiques terrains du pays de Caux 35 à 40 boisseaux, c'est-à-dire à l'hectare un peu moins de 16 hectolitres ; c'est une moyenne de 12 hectolitras tout au plus. Aujourd'hui la moyenne est supérieure de plus d'un tiers, et la quantité des semences restant la même, le produit net est presque le double du produit net d'alors.

du département de la Seine-Inférieure, 1795, conteste l'appréciation du voyageur anglais, qu'il regarde comme trop sévère.

CHAPITRE II

Dans les pages qui précèdent, nous avons essayé de prendre une idée des revenus fournis par le travail, puis des revenus fournis par les propriétés, ces derniers restant inférieurs aux revenus actuels, dans une très forte proportion, à peu près celle de un à trois et même à quatre.

Dans les pages suivantes, il nous reste à fixer de la même façon le chiffre des dépenses.

Pour y arriver nous passerons en revue le prix *des aliments*, pain, viande, poissons, beurre, œufs et celui des boissons, cidre et vins ; enfin les dépenses pour le logement, le chauffage et l'éclairage.

I

PAIN ET BLÉ

La cherté relative et la variabilité du prix des aliments et surtout du pain, telle a été la grande plaie du pays au XVIIIe siècle.

— Le blé. En 1701, le muid[1] accordé aux jésuites par

[1] Le muid de blé, mesure d'Arques, égalait 1,826 litres ; la mine 91 litres.

la ville est estimée à 600 livres (33 fr. l'hectolitre)[1].

En 1707, la mine vaut 4 liv. 10 s.

En 1727, 9 livres ; en 1729, 8 liv. 10 s.

Mais en 1730, les hospices achètent 143 muids 10 mines, pour 30.289 liv. 12 s.

En 1737, la mine varie de 15 à 22 livres (Hôtel-de-Ville), et en 1767, de 15 à 16 livres[2].

En 1771 et 1772 la livre de blé monte à 4 sols, la famine est générale.

En 1775, de 15 à 16 livres[3].

De 1780 à 1789, 12 livres la mine et 15 livres en 1789. C'est presque toujours plus de la moitié des prix actuels.

Mais au prix du blé il faut ajouter la moute ou mouture. A Rouen, les boulangers comme les bourgeois devaient faire moudre leurs blés aux moulins à bāon (moulins banaux)[4].

Nous pouvons nous rendre compte de ce que prélevaient d'après les lignes suivantes du *Journal des An-*

[1] A partir de 1702, la ville accorde aux jésuites 96, 97, 98 et quelquefois 99 muids, à titre d'aumône, pour le collège.

[2] Biblioth. de Rouen. Lettres à Laverdy.

[3] Lettre de Montholon au duc d'Harcourt.

[4] (Sauf les privilégiés de toute espèce.) — V. la supplique de Jean Roost, fermier des moulins à bāod. Délibérat. de l'Hôtel-de-Ville, 1755.

nonces (mars 1776) les adjudicataires de ces moulins : « Un particulier de cette ville s'étant aperçu que son meunier ne lui rendait pas un fidèle compte, s'est avisé, ces jours derniers, de peser son blé. Sur 146 livres du meilleur il n'en a reçu que 86 livres de farine et 24 livres de son. Il nous engage d'insérer cet avis afin que le public ne soit plus dupe, et le rédacteur ajoute :

« L'intention est bonne, mais cet abus existe depuis des siècles ; la cause en est simple : le public est obligé de moudre à tel moulin, le meunier en donne un loyer exorbitant et les pots de vin ; il faut payer, il a une famille ; cet abus, comme tant d'autres, naît de l'exclusif. »

On ne peut être plus accommodant avec l'exclusif !

Le droit de moute était d'un peu plus du onzième ; le meunier, sur 146 livres, aurait donc dû prélever à peu près 15 livres, il en prélevait plus du double[1].

Outre la moute il fallait payer le droit de coutume à la halle. Ce droit avait été grandement abaissé à Rouen, par suite de la résistance des blâtiers. Ceux-ci, sous prétexte que l'adjudicataire du droit ne percevait qu'une obole par mine, ayant refusé de payer en disant qu'il n'y avait plus de monnaie de cette espèce.

[1] V. Supplique de Jean Roost.

L'adjudicataire réclama ; un arrêt du Conseil du roi lui donna gain de cause, mais ne l'autorisa qu'à percevoir un liard par somme de cheval, ce qui revenait à deux deniers par mine composée de quatre boisseaux. — Hôtel-de-Ville 1722.

A Aumale, c'était le droit de galette ; il se payait en nature et consistait à prendre, sur le palletier, au laboureur qui avait vendu du grain, un boisseau, après lui en avoir mesuré 48. Ailleurs, c'était le même droit sous d'autres noms.

Les entraves mises au commerce des blés, soit par le gouvernement, soit par les passions populaires, doivent être mises en compte. La foule s'en prenait à tout, aux marchands, qu'elle traitait d'accapareurs, comme aux meuniers, auxquels cependant tout commerce de grains ou de farines était interdit. Ces derniers, à Aumale, ne pouvaient même pas emporter le blé que leurs clients avaient achetés au marché sans s'exposer à de mauvais traitements, « de façon qu'une femme qui aurait une famille assez nombreuse pour avoir besoin d'acheter cinq boisseaux de blé, est obligée de les porter sur son dos, tout d'une traite, plusieurs centaines de toises, sans qu'un meunier ose lui aider à se recharger, quand bien

même elle succomberait sous le fardeau, *ce qui fait périr quelques femmes de temps à autre*[1]. »

A Rouen comme à Evreux, il est fait défense aux meuniers de nourrir et engraisser des porcs... il leur est enjoint de boucher les trous qui sont en bas des blutteries, vulgairement appelés les trous à son[2].

A chaque instant dans les marchés, éclatent des émeutes auxquelles les pouvoirs publics sont le plus souvent obligés de céder. Ou bien encore Messieurs du bureau se trouvent dans la nécessité de faire porter à la halle un certain nombre de sacs des blés de la ville pour satisfaire à l'empressement du peuple qui se mutinait pour en avoir[3].

Ou bien encore, on donne des gratifications aux marchands, même étrangers, 80 francs pour chaque muid de blé qu'ils apportent à Rouen, en 1725.

En 1706, la ville vend des blés pour fournir le marché. Nouvelles émeutes en 1725, en 1739, en 1725, en 1771, etc., etc.

[1] HIPPLAU, *Archives du Château d'Harcourt*, t. V.

[2] BONNIN. *Documents pour servir à l'Hist. d'Evreux.*

[3] Rouen, hôtel-de-ville, 1701. La municipalité avait toujours en réserve une quantité de blé.

Il n'y avait pas plus de tranquilité dans les campagnes. le duc d'Harcourt écrit, en 1768, qu'il ne faut pas se flatter que les seigneurs osent rester dans leurs châteaux, chacun se sauvera dans la ville prochaine.

Et on délibère sur la suppression des marchands privilégiés de grains (1775) vraies sangsues du peuple et usuriers des boulangers, écrit M. de Montholon au maréchal d'Harcourt[1].

Le prix du pain subit naturellement les variations du prix des grains.

En 1713 et 1714, la livre de 489 grammes coûte 2 sous 9 deniers, et la ville de Rouen propose au roi une avance de 300,000 livres pour acheter des blés.

En 1725, le pain de bouche[2] de 14 onces coûte 4 s. 6 d. Le pain bis 3 s. 6 d. Il serait plus cher encore si le parlement n'avait rendu un arrêt pour le fixer à ce chiffre.

En 1740, on fait du pain moitié orge, moitié froment, à 2 s. 6 d. Le pain bis de pur froment, à 3 s. 6 d., et les boulangers perdaient deux liards à la livre ; ils étaient indemnisés par la ville.

En 1758, le pain, à Cherbourg, est à 2 s.

[1] Hippeau, vol. ii.
[2] Pain de luxe.

En 1762, 2 s. 6 d [1].

En 1768, émeute à Fécamp, le pain bis à 3 s.

En 1780, 2 s. 8 d. 1re qualité ; seconde, 2 s. 2 d. ; troisième, 1 s. 8 d.

En 1784, à 2 s. 8 d.. arrêt du parlement qui enjoint de faire trois sortes de pain, la première qualité à 8 sous, la seconde à 2 s. 2 d. ; la troisième à 1 s. 8 d. [2]

Pour le pain, comme pour le blé, c'est plus de la moitié des prix actuels ; que si on multiplie les chiffres ci-dessus par trois ou par quatre, pour arriver au prix relatif, on voit combien grande devait être la misère. C'est du pain à 10, 12 et 16 sols la livre. Aussi en 1725, on broute l'herbe des champs ; en 1752, le peuple manque totalement de pain, « il est réduit à se former des nour- » ritures qui font horreur à l'humanité ». A Forges, les malheureux mangent du pain d'avoine, d'autres du son mouillé « ce qui a causé la mort de beaucoup d'enfants [2]. »

S'il en est ainsi en Normandie, province fertile en blé, il est facile d'imaginer quelle doit être la cherté de cette denrée pour le reste du royaume.

[1] Inventaire des Arch. civiles, passim.

[2] Antérieurement, pour éviter les émotions populaires causées par le renchérissement du pain, le Parlemeut autorisait les boulangers à en diminuer le poids. C'était toujsurs le pain de quatre livres, mais la livre n'était plus de seize onces.

[3] Taine, ancien Régime.

En 1771, Voltaire écrivait à M. d'Epinay : « le pain vaut 4 à 5 sols au cœur du royaume et à l'extrémité où je suis » ; ajoutons, en nous appuyant sur le témoignage d'Young, que ce pain était des plus mauvais, qu' « il y avait cent pour cent de différence entre le pain que consommait la classe pauvre des deux pays » (la France et l'Angleterre) [1].

A ce tableau si sombre, on pourrait ajouter, avec un semblant de vérité, que si le pain était très cher dans certaines contrées où à certaines époques, il y avait par contre des régions ou des temps où il ne coûtait presque rien. Il est facile de répondre que cette abondance éphémère n'empêchait pas les populations d'être ruinées, de périr de faim « quand la bise était venue. » Quelqu'abondantes que soient les eaux à l'entrée d'un désert, si le voyageur ne peut en emporter une suffisante provision, il n'en mourra pas moins de soif au milieu de la plaine brûlante.

Ces écarts et ces variations souvent subites des prix n'étaient pas moins dommageables aux producteurs qu'aux consommateurs. « On a vu depuis trente années, dit

[1] A. Young, t. II, p. 263.

Boisguillebert, le blé hors de raison, ce qui faisait périr les pauvres, ou à vil prix, ce qui ruinait également les riches et les pauvres ».

Disons en passant que c'est pour obvier à ces disettes incessantes que tant d'efforts furent faits en Normandie, bien avant Parmentier, pour introduire la pomme de terre comme aliment pour l'homme. Grâce au chevalier Mustel et à d'Ambournay, les gens aisés l'admettaient sur leurs tables, comme l'atteste le Pecq de la Cloture, dans son livre sur les épidémies, en date de 1772; mais, ajoutait-il, on n'a pu accoutumer nos paysans et nos pauvres à en faire du pain. Parmentier n'a fait que s'inspirer de l'exemple de ces deux savants ; il a même quelque peu copié les écrits de Mustel... sans trop le dire.

Les autres céréales, orge, seigle, avoine, les fèves, le sarrazin, les lentilles, suivaient le prix du blé. Je pourrais en donner les preuves, mais je crains d'avoir abusé déjà des chiffres.

II

VIANDE

Le prix de la viande variait moins, parce qu'on peut, à la rigueur, se passer de viande, si on ne peut se passer de pain.

Le bœuf, le mouton et le veau se vendaient au même prix : à 9, 10 et 11 sols la livre [1].

Le hatelet coûtait 1 sou et la tillette 2 sous de plus que le reste de la viande; les bas morceaux se vendaient à prix défendu.

La graisse de lard et le saindoux valaient 18 sols. Le lard frais 13, le salé, 14 et 15 sols. Telle était la moyenne des prix dans la seconde partie du XVIIIe siècle [2]. Ils étaient fort élevés; aussi se plaignait-on généralement des bouchers.

En 1771, mémoires des sieurs Vattier, Moret et Gronet bourgeois de Rouen, sur la cherté excessive de la viande, qui se vendait dans les villes 12, 14 et 15 sous. (Archives civiles.)

1773, arrêt du Parlement, 15 février, qui permet aux bouchers forains d'apporter dans le marché de Rouen les viandes de bœuf, vache, veau, mouton au pied de 9 s. la livre; le *quarré* de mouton sera vendu 14 sous. (*Journal des Annonces.*)

[1] Dans les bonnes maisons il y avait un abonnement fait avec le boucher à la fin du carême, le prix restait le même pour toute l'année.

[2] Dans les bourgades ou petites villes, le prix était inférieur de beaucoup. Aussi la viande se vendait 5 sous à Fécamp lorsque le pain coûtait 3 sous dans la même ville.

En 1787, le Parlement taxe la viande de boucherie à 10 sols, mais les bouchers n'en tiennent pas compte; ils gagnent énormément. « Le veau dans les campagnes se donne. On a vendu pour 45 livres des veaux en état de donner 160 à 180 livres de viande. »

Le mouton gras ne se vend qu'à 36 et 38 livres la paire.

Et le journal se plaint du privilège concentré entre 50 et 60 bouchers. Ne se croirait-on pas en l'an de grâce 1886, avec cette différence que nos plaintes sont moins fondées, puisqu'il n'y a plus de privilège de boucherie.

On s'en prenait même à la coquetterie des bouchères, à leur toilette, à leurs bonnets de dentelles, qui forçaient leurs tendres maris à surélever le prix de leur marchandise.

La viande, si on tient compte du pouvoir relatif de l'argent aux deux époques, coûtait peut-être deux fois plus cher que de nos jours. Cette cherté tenait à ce qu'on élevait, et surtout à ce qu'on engraissait peu de bestiaux, même en Normandie, à l'exception des bœufs dont la viande était réservée pour Paris et les grandes villes[1].

[1] Aux hospices de Rouen, le poids moyen d'un bœuf abattu était évalué à 600 liv. Le boucher, pour le tuer, recevait 4 liv 10 s. (Hospice). Le poid s moyen d'un bœuf aux abattoirs serait du double, aujourd'hui.

Dans les petites villes, dit Youg, t. II, p. 261, on n'abat que des vieilles vaches... le veau y est aussi inférieur.., Mais où l'infériorité atteint son plus grand terme, c'est pour le mouton. Il est si généralement mauvais que j'affirme n'avoir pas vu, vivant ou mort, d'un bout de la France à l'autre, un mouton qui passerait pour gras chez nous ; il est si maigre qu'à peine nous paraîtrait-il mangeable. »

Ajouter que dans les villes, la viande était, comme de nos jours, soumise à des droits d'entrée, c'était *le pied fourché;* les hospices de Rouen prenaient leur part de ce droit dans les proportions suivantes : 6 liv. 15 pour un bœuf; 3 liv. 7 s. 6 d. pour une vache ; 22 s. 6 d. pour un porc ; 15 s. pour un veau ; 7 s. 6 d. pour un mouton ; 4 s. 6 d. pour chaque issue et jambon ; le droit total ainsi perçu s'élevait à 58,958 liv. 9 s. 6 d.

§

VOLAILLE ET GIBIER

La volaille et le gibier coûtaient presque autant que de nos jours, ce qui doit étonner, vu la grande quantité de gibier.

Poulet. — 21 poulets pour 26 livres en 1707[1],

Poularde, 3 livres, 1707, 50 sous en 1735; chapon gras, 3 liv. 15 s.; chapon paillé, même prix; chapon vieux, 2 liv. 4.; poule, 2 livres[2].

Dindon, 3 livres en 1773; en 1788, 3 liv. 4 s. (Young, t. II, p. 264).

Pigeon (1755), 10 sous, *appliqué comme remède sur la tête du petit Baudouin, enfant de chœur.*

Oie 50 sols et canard 22 sols (Youg, p. 266, t. II).

Levreau, 4 liv. 8 s., 1744.

Faisan, 8 liv. 16 s. La perdrix, la bécasse et la sarcelle se vendaient de 2 livres à 2 liv. 10 sols[3].

[1] Inventaire des archives civiles ou eeclésiastiques. DE BEAUREPAIRE, passim.

[2] Souvent le bail d'une ferme stipule la redevance de chapons ou de poules, ou d'œufs avec l'estimation des prix. Parfois le fermier doit la singulière redevance de deux chapons et demi, par exemple.

[3] Nous avons retrouvé, non sans un certain étonnnement, dans le livre de comptes des dépenses de la table du roi Louis XV (1743-1744) presque toujours les mêmes chiffres que ceux que nous donne l'inventaire des *Annales civiles et ecclésiastiques.* — Nous devons la communication de ce manuscrit à M. Félix, conseiller à la Cour.

§

POISSON

Pour le poisson, il est plus difficile de donner des prix certains. Ce n'est guère que par l'ensemble des chiffres qu'on peut s'en former une idée par à peu près, et il m'a paru ressortir de cet ensemble que les prix d'alors étaient au moins aussi élevés ou même supérieurs aux prix actuels.

Dans les inventaires des archives civiles et ecclésiastiques, dans les festins donnés à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, comme à la table de Louis XV (1743-1744), nous relevons les chiffres suivants :

Truites. — 25 livres, 2 belles truites envoyées de Dieppe à Versailles, emballage et port 5 livres, en 1760.

En 1754, 12 livres pour 2 truites.

Vives. — 10 grosses vives, 15 livres (1735).

Carrelet. — 2 livres (1735).

Soles. — 10 paires de soles, 30 livres.

Harengs. — 18 pour 9 sols, 1701; 2 s, en 1744.

Ecrevisse. — 1 s. 1775, plat de 200 écrevisses pour 10 livres.

Grenouille. — 6 den.
Carpe. — 3 liv. 10 s.
Alose de Seine. — 8 liv. 10 s.
Barbue moyenne. — 20 livres.
Anguille. — 2 livres.

§

AUTRES DENRÉES.

Beurre. — En 1707, 4 sols ; 15 sols à Cherbourg 1758, beurre de Vannes, 35 s. (le plus estimé) 1744, à la table du roi, à Rouen, de 46 à 20 s. Les plus chers étaient ceux de Gournay et d'Argueil.

Fromage. — Estimé à 5 s. la livre par le Pelletier, 1701. Une bonde, 3 sous aux hospices, 1760. Young prétend qu'on mangeait cinq fois moins de fromage en France qu'en Angleterre, nous ne croyons pas que sa remarque puisse s'appliquer à la Normandie.

Le chocolat coute 3 fr. la livre et la 2e qualité 2 fr. 50 ; vers la fin du siècle, 2 fr.

Café. — 2 livres pour 9 fr., 1746.

Moka, 3 liv. 10 s., 1763, *Journal des Annonces*. — Le thé 4 fr. la demi-livre.

Sucre, 1 livre 13 s , 1 livre 10 sols et 18 s. [1].

SEL

Enfin il ne faut pas oublier le sel, dont la consommation pesait si lourdement, mais si inégalement sur la population normande.

La généralité de Rouen était un pays de grande gabelle, et le prix du minot de sel y était fixé comme dans presque toutes la province à 54 liv. 15 s., mais dans la généralité, le Havre, Dieppe, Eu et Tréport, Harfleur et Honfleur, Ault, Fécamp, Saint-Valery, etc., étaient privilégiés; la gabelle n'y coûtait que 3 liv. 10 sols. Cette franchise était limitée à 14 livres par tête (pour les personnes au-dessus de 8 ans).

Dans le reste du pays, grâce aux fraudes des grenetiers, aux trémies qui empêchaient le sel, lorsqu'on le mesurait, de se tasser dans le minot, le prix de cette denrée atteignait jusqu'à 13, 14 et 15 sous[2]. Il est superflu, du reste, de m'étendre sur les souffrances imposées à la population pauvre par l'impôt si onéreux de la gabelle, ce sujet ayant été mainte et mainte fois mis en lumière.

[1] *Journal des Annonces*, années 1763-1769-1772.

[2] Doléances des cahiers, paroisse de Notre-Dame-d'Aunay. HIPPEAU, v. 4.

III

BOISSONS

Le prix des boissons, vin, cidre, variait plus que tout le reste, suivant les récoltes. Dans la Généralité de Rouen on buvait surtout du cidre. En 1707, 4 muids se vendent 40 livres ; le muid étant de 268 litres, c'est un peu moins de 3 centimes le litre[1].

En 1773, un arrêt du Parlement fixe le prix du muid à 40 livres. En 1783[2], à Evreux, le muid est vendu 10 livres sans eau, rendu à domicile ; le poiré 6 livres. Dans les bonnes années et surtout au village où il n'y a point de droits, cette boisson était moins chère que de nos jours ; parfois même elle se donnait pour rien, au grand détriment du producteur, qui ne pouvait la vendre au dehors sans donner prise aux exigences les plus absurdes de la fiscalité.

« Les cidres, qui, en Normandie tiennent lieu de vin, ont été mis dans un si grand désarroy, que dans les

[1] Archives ecclés.
[2] *Mémoires d'un Bourgeois d'Évreux.*

années abondantes il s'en perd plus de la moitié, tandis que les trois quarts des peuples limitrophes ne boivent que de l'eau, à ordinaire réglé[1]. »

Vin. — On récoltait beaucoup de vin dans la Généralité de Rouen au commencement du XVIIIe siècle; les crus d'Oissel, de Conihou, de Fréneuse, avaient même joui aux siècles précédents d'un certain renom; les rigueurs de l'hiver de 1709 et des mesures fiscales plus dures encore amenèrent la destruction des vignobles. D'un autre côté Rouen, resté longtemps le grand entrepôt des vins venant d'Espagne ou d'Italie en France, ainsi que des vins sortant de France pour les pays du nord, avait été privilégié, de ce côté, et le bon marché de cette boisson s'y était maintenu. Le fisc, là encore, par l'exagération de ses exigences, finit par ruiner ce commerce et lui enlever ce dernier avantage.

Vin ordinaire. — En 1710, vin français, 28 sols le pot. En 1711, à M. Louvetet, vicaire de la paroisse de la Ronde, pour avoir fait le sermon de l'Assomption, recevait 12 bouteilles de vin estimées 15 livres. En 1733, la bouteille 22 sols; 1714, vin de tonneau à 38 sols le pot.

[1] De Boisguillebert, *Factum de la France*, p. 129, édition de 1707.

Vins de luxe. — Vin de Canaries, 1710, 50 sols le pot.
Beaune, 25 sols la chopine ? Bourgogne, 20 sols.
Chambertin, 1763, 17 bouteilles, 34 livres.
Lunel, 1763, 7 demi-bouteilles, 5 livres 15 sols.

Les droits sur les vins venant du dehors de la province, étaient des plus élevés, comme le prouve une requête des Etats du Languedoc, dans laquelle ils se plaignent qu'un tonneau de vin envoyé à Paris et vendu sur le pied de 500 livres, payait 501 livres 7 sols de droits[1]. Les vins d'Anjou, souvent à 1 sol la mesure au pays de provenance, se vendent 20 et 24 sols en Normandie[2].

Pour les vins de la province, les droits à Rouen étaient exorbitants. Voilà ce que nous apprend l'extrait des registres de la communauté des procureurs en la Cour des comptes, ordres et finances de Normandie[3], 7 avril 1789.

Les droits sont multipliés à Rouen plus que partout ailleurs. Non seulement le quatrième se perçoit sur le

[1] Arch. ecclésiast., de Beaurepaire, série (C).
[2] *Factum de la France*, p. 97.
[3] Doléances du baillage de Rouen, Archives du départ. de la Seine-Inférieure (manuscrit).

débitant, c'est-à-dire, en effet, sur le voyageur et sur l'indigent, à raison du quart du prix de la vente et du douzième en sus, mais la consommation même du bourgeois non privilégié supporte plus de trente espèces de droits différents ; le débitant ou cabaretier paie par muid, pour le total des droits, 178 livres 4 sols, supposé qu'il vende son vin sur le pied de 18 sols la bouteille ; le bourgeois lui-même paie par muid de vin 55 livres 7 deniers, compris les droits d'octroi, ceux des hôpitaux et sols pour livre.

D'après ces chiffres il est facile de se rendre compte que, pour les boissons comme pour les autres denrées alimentaires, la vie était relativement beaucoup plus chère que de nos jours, surtout pour les pauvres. Si nous voulons avoir une idée de ce que pouvait être l'ordinaire des ouvriers prenons d'abord Le Pelletier (1701), avec sa famille d'artisans composée de cinq membres, tous travaillant pour gagner 43 sols, lorsque l'industrie est prospère. » Cette famille consomme pour 10 sols de pain, 18 harengs de 9 sols, une livre de fromage de 5 sols et 4 pintes de cidre de 12 sols, soit 36 sols ; elle ne laisse pas d'être bien nourrie et d'avoir encore 7 sols de reste pour les vêtements et les autres nécessités.

Voilà une prospérité qui ne tenterait guère nos ouvriers de 1886. Pain, harengs et fromage, c'est un assez triste ordinaire, et ces cinq sols pour les vêtements et autres nécessités donnent grandement à réfléchir, d'autant plus qu'il n'y est parlé ni de la gabelle ni de la capitation, ni des maladies qui peuvent survenir. Il n'y est pas fait non plus mention de la viande, mais nous ne nous en étonnons pas.

Boisguillebert déclare que dans la Généralité de Rouen la viande est une denrée inconnue dans les campagnes, ainsi qu'aucunes sortes de liqueurs pour le commun peuple.

Le Pecq de la Cloture, dans son livre sur les épidémies en 1772, nous donne les détails les plus complets sur la vie matérielle de la population ouvrière du bailliage de Rouen.

Après nous avoir appris « que le peuple des villes et les matelots, ainsi que les paysans de certains cantons sont dans l'habitude de boire beaucoup d'eau-de-vie (prix moyen, 2 livres le pot), qu'il était rare qu'un Normand bût de l'eau pure, que le pain était généralement bon, » il ajoute que « si les pommes manquent, le peuple des villes n'a pas la faculté de boire de la bière; il fait une liqueur avec du son de froment fermenté dans une quan-

tité d'eau, des raisins, des prunes et un peu d'eau-de-vie. Dans ces années les maladies sont plus fréquentes chez le pauvre.

« Ce peuple mange beaucoup moins de viande que de légumes, des fruits d'été, des fruits rouges de toute espèce et les prunes, les mauvaises poires d'automne, les productions les plus communes de la mer et des salines en hiver. »

Il décrit la population pauvre de la rue Malpalu, « qu'on croirait étrangère au climat de Rouen; les hommes et les femmes fréquentent ensemble les cabarets. Ils sont mal colorés, ont la peau basanée, noire, sont maigres. »

En face de cette misère, il montre « l'abus étrange, à Rouen, de ces petits repas friands si souvent répétés à toute heure du jour. Les maisons où le pot au bouillon est continuellement entretenu pour subvenir à de prétendues faiblesses; pour d'autres, ce sont des crêmes avec le café, le chocolat... L'après-midi, des pâtisseries... Enfin il existe une classe d'honnêtes citoyens parmi lesquels on ne peut se voir sans manger. » Notre médecin écrit à l'époque où « les oisifs qui soupent commencent à regarder avec compassion et avec alarme les travailleurs qui ne dînent pas. » (Taine, *sur l'ancien régime*, p. 441.)

IV

HÔTELLERIES

Pour les voyageurs, les hôtels ou plutôt les auberges sont hors de prix, sans qu'on n'y trouve ni confort ni propreté.

La vie à Rouen, écrit Young[1], est plus chère qu'à Paris... A la table d'hôte de la *Pomme-du-Pin*, nous étions seize, pour le dîner suivant : une soupe, environ trois livres de bouilli, une volaille, un canard, une petite fricassée de poulet, une longe de veau d'environ deux livres, et deux autres petits plats avec une salade : prix 45 sols, plus 20 sols pour une pinte de vin. En Angleterre, pour 20 d. (40 sols), on aurait un morceau de viande qui, littéralement, pèserait plus que tout ce dîner. Les canards furent nettoyés si vivement que je ne mangeai pas la moitié de mon appétit. De semblables tables d'hôte sont parmi les choses bon marché de France.

Voltaire nous donne une description peu flattée de l'*Hôtel de Mantes*, où il s'était caché en 1731 :

[1] Art. Young, t. I, p. 138.

Arachné tapisse mes murs,
Draps y sont courts, lits y sont durs,
Boîteuses sont les escabelles,
Et la bouteille au cou cassé
Y soutient de jaunes chandelles
Dont le bout y fut enfoncé
Par les deux mains simpiternelles
De l'hôtesse au nez retroussé [1].

Dans un des nombreux pamphlets manuscrits composés contre le Conseil supérieur qui avait remplacé le Parlement de Rouen, on évalue les dépenses nécessaires de chacun des membres de ce Conseil, on les compare avec leurs traitements pour en tirer, comme conclusion, l'insuffisance de ces traitements. C'est un minimum, bien entendu, qu'on indique. On les fait déjeûner *heureusement* à la buvette. La chambre est mise à 1 franc et le dîner, au rabais, coûte 3 francs. Il ne faut donc pas nous étonner si pour 45 sols A. Young avait fait un mauvais repas.

Boisguillebert nous fournit l'explication de cette cherté des hôtels.

« Les hôteliers sont dans la main des commis, qui ne souffrent vendre qu'à ceux qu'il leur plaît, c'est-à-dire à

[1] Cideville à Voltaire, 30 janv. 1731. (Garnier frères.)

ceux qui achètent des liqueurs d'eux seuls, *à tel prix qu'ils y mettent*, tous les commis en faisant marchandise... A quelque prix qu'ils y mettent, le vin, ils y perdent encore, attendu les grands droits, qu'ainsi ils font qu'ils se sauvent sur les autres denrées qu'ils vendent quatre fois leur prix ordinaire[1]. »

A la maison, à l'hôtel, comme la vie est chère.

V

LOGEMENT, CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE

Nous avons, en étudiant les revenus des propriétés bâties, indiqué par là même le prix des logements, nous n'y reviendrons donc pas, nous contentant d'observer que, même relativement, les dépenses de cette sorte étaient moins grandes que de nos jours. Mais si dans les grandes villes la classe riche ou aisée était privilégiée de ce côté, les pauvres n'en habitaient pas moins des maisons malsaines, humides, sans air et sans lumière ; à la campagne, les paysans gîtaient plutôt qu'ils ne logeaient dans des cabanes aux murailles en pisé, au toit couvert de chaume, sans fenêtres ou sans vitres aux fenêtres.

[1] *Détail de la France*, p. 50.

Souvent une étable avec quatre gaules pour figurer la cheminée, était toute leur habitation. Il y avait pauvreté d'abord, il y avait ensuite la nécessité de paraître pauvre pour échapper à l'augmentation de l'impôt.

Au Havre, Young constate une grande élévation des loyers, par suite de la prospérité grandissante de la ville. « On a loué dernièrement pour trois ans, à raison de 600 livres par an, une maison prise à bail pour dix ans, en 1779, à raison de 240 livres, sans aucun pot de vin ; il y a douze ans on l'aurait eue pour 24 livres. »

Chaffage et éclairage.

Après le pain, ce qui pesait le plus sur le maigre budget des pauvres gens, c'était le chauffage.

Les villes et les paroisses étaient en guerre pour les forêts ou parties de forêts assignées par l'autorité supérieure à leur consommation. Les mesures de précaution les plus rigoureuses étaient prises contre les accapareurs de bois, comme contre les accapareurs de grains. Les prix étaient fixés par une taxe chaque année. Je prends celle de 1784[1], dont les chiffres m'ont paru représenter une véritable moyenne.

[1] *Alnanach de Rouen*, 1784. Chez la veuve Besongue.

La corde (4 stères) coûtait :	en 1784	en 1886
Bûches de hêtre de 26 pouces...	19 l. 14 s.	35 fr.
— de chêne — ..	18 14	30
— de bois blanc — ..	15 »	30
Les bois aux huit vingts ou les 160 cotrets :		
Hêtre.....	12 l. 10 s. 6 d.	23 fr.
Chêne.....	11 10 3	23
Bois blanc	8 17 »	22
Bois au cent ou le fagot de 104 au cent :		
Bois de hêtre, les 104.....	17 l. 10 s. 6 d.	23 fr.
— de chêne, —	16 10 6	19
— blanc, —	13 17 6	19

Tarif du fagot ou essence de hêtre, ou cotret à brûler par regrat, le fagot de 28 pouces de long sur 24 de grosseur : 3 s. 90 (5 sous) ; de chêne : 3 s. d. (5 sous) ; de bois blanc : 3 s. 3 d. (5 sous).

Les bois de viquelin et le plard sont généralement d'un prix inférieur.

Les prix actuels mis à côté de ceux de 1784 m'ont été fournis par un marchand de bois de notre ville. Ils ne dépassent que d'un tiers à peu près les anciens prix, qui

paraissent fort élevés[1]. Aussi, recherchait-on des mines de charbon dans plusieurs parties de la Généralité. On songeait même à l'électricité pour le chauffage.

On prétend qu'un Allemand a inventé une machine électrique, au moyen de laquelle il croit se chauffer sans bois ni charbon ; cette découverte serait inappréciable, les bois manquant dans presque dans toute l'Europe[1].

Pour l'éclairage, je n'ai point trouvé le prix de l'huile qui alimentait les lampes fumeuses suspendues à la maîtresse poutre de l'habitation ; ce prix dut s'abaisser vers la fin du siècle, grâce à l'introduction du colza et d'autres graines oléagineuses ; la chandelle de suif valait, en 1706, 6 sous la livre à Evreux ; il était interdit aux chandeliers de mêler le suif de mouton avec le suif de bœuf, de ne mettre aucune graisse de porc.

A Rouen, nous relevons les chiffres de 12 et 15 sols la livre, mais la cire blanche pour cierge et bougie s'élève à 2 fr. et la bougie du Mans atteint 46 sous la livre, 1746.

Deux livres de bougie, 5 francs ou 2 fr. 50 la livre, à Cherbourg, 1758 ; 18 livres 10 sous pour 8 livres, en 1765, à Rouen.

[1] On n'avait qu'une pièce à feu dans la plupart des maisons. Chez les pauvres dans les veillées, plusieurs familles se réunissaient au même foyer.

[1] *Journal des Annonces*, juillet 1775.

CONCLUSION

De cette énumération nécessairement fastidieuse de chiffres bien arides, nous pouvons conclure que nous sommes plus riches, au véritable sens du mot, que ne l'étaient nos arrière-grands-pères, puisque si le coût des dépenses nécessaires s'est élevé, cette élévation n'est pas aussi considérable peut-être qu'on se l'imagine, et que celui des moyens d'achat a progressé dans une proportion incontestablement plus forte.

Sans me perdre dans une foule de considérations, je veux en terminant appeler l'attention du lecteur sur deux points.

Au XVIIIe siècle, la dépense la plus considérable portait sur l'alimentation, et tout particulièrement sur le pain. Dès qu'il y a arrêt de travail ou disette, et ces deux calamités étaient fréquentes ; c'était la faim avec toutes ses horreurs. Aujourd'hui c'est la gêne avec tout son cortège de colères, mais enfin, Dieu merci ! la vie du pauvre n'est pas en jeu. Sauf des exceptions, bien malheureuses sans doute, mais qui ne sont que des exceptions, on ne meurt plus de faim au XIXe siècle.

Au XVIIIe siècle, par suite de disettes fréquentes, la nourriture manquait à ceux qui avaient faim ; dans les hivers rigoureux le feu, et je pourrai ajouter le vêtement, manquaient à ceux qui avaient froid.

Aujourd'hui les crises n'ont pas disparu, mais elles ont un tout autre caractère. Les produits, autrefois insuffisants pour les besoins, sont devenus trop abondants pour la consommation ; le capital diminue et le travail est menacé. La difficulté est sérieuse, sans doute ; avouons cependant, sans tomber dans un optimisme qui aurait ses dangers, qu'elle est moins terrible que celle que nos pères eurent à surmonter. Pour la résoudre, il leur eut fallu le don de la multiplication des pains, c'est-à-dire un miracle ; notre génération n'a qu'à chercher une répartition plus sage. La solution du problème ainsi posé n'est point au-dessus des forces de la sagesse humaine.

La variation incessante du prix des choses, les soubresauts du marché alimentaire, par suite de la disette constatée ou seulement soupçonnée, étaient une déplorable calamité. L'ouvrier ne pouvait sortir de sa condition précaire. Faisait-il quelques économies ? Une année de cherté survenait et les faibles, très faibles économies dis-

paraissaient. Un nouvel effort tenté dans le même sens après la crise passée, se terminait presque totalement par un même résultat. Le découragement arrivait, l'esprit d'épargne ne pouvait subsister; car on travaille bien plus pour économiser que pour ne pas mourir de faim. On se résignait donc, mais la résignation n'est point un remède.

Nous pouvons donc conclure qu'au point de vue moral comme au point de vue matériel, la vie est meilleure pour nous qu'elle ne l'a été pour nos arrière-grands-pères.

FERMES DES HOSPICES DE LA VILLE DE ROUEN[1]

COMMUNES	ANNÉES ET FERMAGES									
	1746	1748	1755	1764	1774	1783	1792	1801	1871	1880
Amfreville-les-Champs..	— 1.600	— 1.800	— 1.800	— 2.000	— 3.900	— 3.800	— 4.200	— 3.800	— 10.300	— 10.800
	1746	1752	1763	1772	1778	1782	1801	1808	1873	1882
Auzouville-l'Esneval....	— 470	— 570	— 655	— 805	— 1.260	— 900	— 1.250	— 1.500	— 3.000	— 3.500
	1750	1759	1767	1775	1784	1798	1799	1805	1869	1881
Boisguillaume (Le Colombier)[1].....	— 1.900	— 2.100	— 2.150	— 3.000	— 3.200	— 4.000	— 4.200	— 3.850	— 4.000	— 4.800
	1734	1744	1754	1763	1770	1779	1790	1800	1869	1881
Boisguillaume (Grande-Madeleine)[2]....	— 2.000	— 2.000	— 2.050	— 2.000	— 2.425	— 3.025	— 3.600	— 3.100	— 6.600	— 7.000
	1739	1747	1756	1765	1773	1782	1793	1805	1873	1881
Boisguillaume Pet.-Madel. et la Bouver.[3]	— 1.300	— 1.300	— 1.300	— 1.635	— 1.635	— 2.500	— 3.800	— 2.400	— 4.000	— 4.900
	1750	1815	1819	1824	1833	1841	1842	1857	1869	1878
Fontaine-le-Bourg.....	— 300	— 950	— 600	— 1.200	— 1.200	— 1.000	— 1.200	— 1.400	— 1.400	— 1.400
	1719	1729	1737	1744	1753	1761	1771	1779	1872	1881
Grand-Quevilly.....	— 4.500	— 5.050	— 3.500	— 4.000	— 4.000	— 4.200	— 4.200	— 5.000	— 9.000	— 9.025
	1808	1817	1826	1835	1844	1863	1881			
	—	—	—	—	—	—	—			